

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

*Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat au siège du journal « Charlie Hebdo ».*

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 2 décembre 2014**
- **Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**
- **Vente de l'immeuble, cadastré AD 169 (boucherie)**
- **Demande de subvention pour les jardins familiaux**
- **Très Haut Débit**
- **Droit de préemption Urbain**
- **Divers**

**I – CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Cette convention consiste à charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2015 :

■ La demande de régularisation de services :	50 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	61 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15) :	61 €
■ Le dossier de pré-liquidation suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	87 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	87 €
■ Le dossier de validation de services :	87 €
■ Droit à l'information (DI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	37 €
■ DI : envoi des données dématérialisées de pré-liquidation – totalité des données :	61 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	61 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	230 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

**II- VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRE AD 169**

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut pas solliciter de subvention pour la rénovation de bâtiments anciens.

Il propose la vente de l'immeuble cadastré AD169, 6 place de l'ancienne bascule à M. Patrick FINCKBONHER qui est locataire du local commercial pour sa boucherie depuis le 1<sup>er</sup> juin 1999, pour un montant 40 000,00 €.

Le conseil municipal donne son accord pour cette vente.

### **III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JARDINS FAMILIAUX**

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre des enveloppes cantonales d'aide de solidarité pour l'aménagement des jardins familiaux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

### **IV – TRES HAUT DEBIT**

Dans le cadre du déploiement du Très Haut débit sur le territoire, la communauté de communes des Monts du Pilat, suite aux accords de principes déjà validés lors du mandat précédent (délibération du 18/02/2014 pour notre commune), demande aux communes de valider l'accord financier tel que décrit ci-dessous :

Sur une prise d'un coût moyen départementale de 2000 € de travaux, il est demandé aux collectivités locales de prendre en charge (CCMP et communes) 500 € l'unité (Nombre de prises estimées = 9731):

- 350 € par prise à la charge de la CCMP, ainsi que la prise en charge complète des prises des redevables CFE, soit 3 542 050 €

- 150 € par prise « ménage » à la charge des communes, soit 1 323 150 € pour les 16 communes.

Bien que de nombreux questionnements restent sans réponse, Le conseil municipal donne son accord de principe sur le financement de ce projet

### **V- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AB 323, situé 5, rue de la Madone.

### **VI- DIVERS**

- La poste : M. le Maire a reçu M. Limousin (délégué aux relations territoriales pour la Loire) qui a évoqué une mutualisation des services postaux, soit une agence postale en mairie, soit chez un commerçant. Dans le contexte actuel, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions, mais de garder l'antenne de la poste.
- M. le Maire évoque le compte rendu du conseil communautaire du 16 décembre 2014 qui est consultable en mairie
- Chemin piétonnier : M. Engelmann précise que la clôture entre le chemin piétonnier et la propriété de M. Peres sera posée semaine 3 et 4 (si la météo le permet), ensuite le chemin sera ouvert.
- Travaux mur rue pré chapelle, devis en cours.
- Cinémolette (CR de l'AG par M. Schmelzle): Le nombre de séance est en hausse, 2 vendredis par mois et un mardi consacré plus particulièrement aux documentaires. La fréquentation est en hausse, 1205 spectateurs en 2014 contre 1050 en 2013. Des partenariats avec « le foyer » de Bourg-Argental, une émission sur Radio d'ici diffusée les mercredis à 15 et 21 h, les vendredis à 14 h et samedis à 10 h, un site internet [www.cinemolette.fr](http://www.cinemolette.fr)
- Création d'un groupe de travail sur le tri et les ordures ménagères en partenariat avec le SICTOM, afin d'améliorer tout ce qui est possible en matière de ramassages, d'aménagement des sites de collectes et de tris des ordures ménagères.

- Association des amis du camping du Val du Ternay : le vide grenier génère des difficultés de stationnement et de circulation, M. Didier BONNARD met un terrain à disposition de la mairie pour le stationnement, Nicolas TILLMANN verra avec les organisateurs la mise en place de ce dispositif.
- Le panneau d'affichage à côté de la boîte aux lettres est mis à disposition de l'ADMR à la demande de Mme Vallot.
- Réunion « accueil des gens du voyage » aura lieu le lundi 12 janvier 2015
- Réunion avec les personnes inscrites pour les jardins municipaux est programmée le samedi 24 janvier 2015 à 9 heures
- Prochain conseils municipaux : le mardi 17 février à 20 heures et le mardi 17 mars à 20 heures
- Réunion de la commission finances le mardi 20 janvier à 20 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 15.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 10 janvier 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire  
Jean-Louis BARIOT

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 7 janvier 2015**
- **Présentation du PADD**
- **Compte Administratif 2014**
- **Avenant CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)**
- **Indemnité de Conseil au Receveur Municipal**
- **Droit de Prémption Urbain**
- **Divers**

**I- PRESENTATION DU PADD**

L'Atelier du Triangle fait une présentation du PADD.

Suite à différentes remarques il sera modifié au chapitre orientations générales pour l'équipement commercial et le développement économique

Le projet propose :

De permettre le développement de l'activité industrielle et artisanale

De maintenir l'activité de la carrière dans le cadre de l'autorisation actuelle

De permettre le maintien des commerces de proximité de la commune

De prévoir un secteur d'extension pour l'activité afin d'accueillir des artisans locaux

Le PADD sera consultable en mairie, et sur le site internet de St-Julien-Molin-Molette.

La réunion publique aura lieu le 25 mars 2015 à 19 heures.

**II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à la majorité des voix :

**A) COMMUNE**

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 754 641,08 € et les recettes à 900 648,22 € ce qui permet de dégager un excédent de **146 007,14 €**.

En investissement les dépenses 2014 s'élèvent à 397 513,06 € et les recettes s'élèvent à 177 222,48 €. Le déficit d'investissement de 2014 est de **220 290,58 €**.

Les investissements prévus en 2014 restant à réaliser s'élèvent à 223 500,00 € en dépenses et 345 125,00 € en recettes. Le déficit cumulé est ramené à 182 586,86 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 et décide d'affecter la somme de 182 586,86 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement restant à réaliser.

La différence soit 99 978,77 € sera reportée en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2015.

**B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Les dépenses s'élèvent à 13 589,85 € et les recettes à 18 326,06 € soit un excédent de **5 862,99 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2015.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014

### C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 168 879,42 € et les recettes à 209 745,65 € soit un excédent de **40 866,23 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 30 709,90 € et les recettes de 77 315,12 € soit un excédent de 46 605,22 €.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 20 000,00 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 et décide de reporter l'excédent cumulé de 60 099,59 € en recettes d'exploitation et l'excédent cumulé en investissement de 469 399,91 € au Budget primitif 2015

### D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

Les dépenses s'élèvent à 17 949,00 € pour l'année 2014 comprenant le financement des études relatives au projet.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 3 abstentions approuve le Compte administratif 2014 du lotissement.

### III- AVENANT CEJ (contrat enfance jeunesse)

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse doit se dérouler sur la période de septembre 2014 à l'automne 2015. Afin que l'Espace Déôme puisse continuer le service d'accueil de Loisirs pour les enfants de 3/10 ans et 11/17 ans durant l'année 2015 il convient de prolonger les conditions contractuelles de la convention d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention autorise M. le Maire à signer les avenants.

### IV-INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite au départ de M. Serge GALLARD, une nouvelle délibération doit être prise pour l'octroi de cette indemnité qui est prévu par l'arrêté interministérielle du 16 décembre 1983 à M. Eric GLASSON, nommé receveur municipal de la trésorerie de Bourg-Argental, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

En effet le receveur municipal effectue à la demande de la commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le conseil municipal, après délibération par 9 voix pour et 6 abstentions, attribue une indemnité de conseil de 100% du maximum autorisé à M. Eric GLASSON, pour toute la durée du mandat.

### V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AD144, situé la Modure d'en haut.

### VI-DIVERS

#### 1) Gens du voyage

Suite au courrier du 5 février de 18 personnes concernant l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune. Suite aux différents échanges il est constaté que ce problème de reste entier, il est difficile de trouver un terrain convenable pour les gens du voyage et les riverains immédiats. Actuellement, il existe un terrain à la sortie de Bourg-Argental en direction de St-Sauveur-en-Rue.

Le problème doit être résolu en collaboration avec les communes avoisinantes pour permettre de trouver une solution à long terme, Le Maire a demandé de solutionner l'accueil au sein de la communauté de communes des Monts du Pilat et si possible l'élargir à la communauté de commune du Pilat Rhodanien.

Jean-Louis PERRON propose de gérer les différentes démarches à mettre en œuvre auprès des riverains proches des terrains régulièrement occupés par les gens du voyage, et de contacter les communes avoisinantes.

## 2) Voirie

-Enfouissement des réseaux Rue du Mas :

La circulation et le stationnement seront très perturbés rue du mas, pendant environ 6 semaines

-Les peintures jaunes le long des trottoirs, les passages piétons, le marquage des places de parking seront repris dès le printemps.

## 3) Festival des oiseaux rares

Les spectacles seront centralisés sur la place aux 6 fontaines, afin de faciliter le travail des employés communaux en période estivale, sauf si il y a suffisamment de bénévoles pour déplacer le matériel.

## 4) Repas des aînés

Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à la préparation de la salle des fêtes le dimanche 1<sup>er</sup> mars à 8 heures et à l'apéritif à 12 h.

## 5) Vie scolaire

Suite au départ de la coordonnatrice du périscolaire, la commission vie scolaire se réunira afin de redéfinir les taches de chacun.

## 6) Divers

- La commission urbanisme se réunira le 23 février 2015 à 19h30

- Jardins Municipaux : Le projet suit son cours, problème pour le stockage de l'eau, plusieurs possibilités sont envisagées (récupération eau de pluie, réaménagement des canaux, pompage dans la rivière)

- Merci aux agents recenseurs pour leur efficacité

- Merci aux agents municipaux et à M. Lachal pour le déneigement

- Concert hommage à Nougaro organisé par Noël et Partage

- Proposition d'achat de panneaux d'information sur la maladie de Lyme

- Etude pour l'accueil d'un chantier de Jeunes

- Marie-Anne MATHEVET participera à la prochaine réunion organisé par le Centre de Soins Infirmiers du canton de Bourg-Argental

- Réunion de la commission finances le 9 mars 2015 à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 20 février 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire  
Jean-Louis BARIOT



# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 17 février 2015**
- **Vote du taux des 3 taxes**
- **Budgets primitifs 2014**
- **Tarifs communaux**
- **Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école publique**
- **Adhésion au FLU (fond de logement unique)**
- **Approbation des nouvelles adhésions aux inforoutes de l'Ardèche**
- **Acquisition parcelle AB 191**
- **Divers**

### **I – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2014 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %

Taxe foncière bâti : 19.09 %

Taxe foncière non bâti : 39.60 %

### **II – BUDGETS PRIMITIFS 2015.**

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2015 s'établissent comme suit :

#### **A) Budget COMMUNE :**

Le budget primitif s'équilibre à 929 636,00 € en fonctionnement et 799 416,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

## 1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	318 955,00 €	Produits des services	40 000,00 €
Charges de personnel	365 150,00 €	Impôts et taxes	440 200,00 €
Charges de gestion courante	85 020,00 €	Dotations	341 588,27 €
Charges financières	20 385,00 €	Autres produits	4800,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	Produits exceptionnels	
Dépenses imprévues	20 000,65 €		
<i>Virement section investissement</i>	<i>99 801,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>17 324,35 €</i>	<b>Résultat reporté</b>	<b>99 747,73 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>929 636,00 €</b>		<b>929 636,00 €</b>

## 2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	68 091,00 €		
<b>TRAVAUX</b>			
- Réfection Mairie	15 000,00 €	Subventions mairie	223 931,00 €
- Terrain Foot		Subvention terrain foot	88 850,00 €
- Chemin Piétonnier	23 000,00 €	Subvention chemin	32 344,00 €
- Carrefour Rue Neuve	80 000,00 €		
- Voirie 2014	125 000,00 €	Subvention voirie	36 000,00 €
- <i>Jardins municipaux</i>	<i>30 000,00 €</i>		
- Travaux SIEL	70 000,00 €		
Autres (aménagement, matériels, mobiliers)	82 535,01 €		
		<i>Affectation du résultat</i>	<b>184 164,99 €</b>
		<i>ctva</i>	77 000,66 €
Deficit reporté	305 789,99 €	<i>Amortis. Fds de concours</i>	17 324,35 €
		Produits des cessions	40 000,00 €
		<i>Virement sect. fonction</i>	99 801,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>799 416,00 €</b>		<b>799 416,00 €</b>

### B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 21 000,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 12 500,00 € en dépenses et 9300,00 € en recettes. 8500 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière et de la subvention d'équilibre du budget communal (5837,00 €) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2014 soit 5 862,99 €. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

### C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 242 184,00 € en exploitation et 565 383,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

## 1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	96 300,00 €	Produits de gestion	158 999,78 €
Impôts et taxes	30 000,00 €		
Amortissements	67 061,20 €	Amortissement subvention	23 084,63 €
Virement sect. d'Invest.	48 822,80 €	Résultat reporté	60 099,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 184,00 €</b>		<b>242 184,00 €</b>

## 2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	542 298,37 €	FCTVA	99,09 €
Amortissement subvention	23 084,63 €	Amortissements	67 061,20 €
		Virement sect. Fonct.	48 822,80 €
		Résultat reporté	449 399,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>565 383,00 €</b>		<b>565 383,00 €</b>

## D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2015 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 374 402,00 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 298 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir » par 13 voix pour et 2 abstentions.

### 1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	298 000,00 €	Vente de terrains aménagés	76 402,00 €
Variation de l'encours	76 402,00 €	Variation de l'encours	295 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>374 402,00 €</b>		<b>374 402,00 €</b>

### 2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	298 000,00 €	Vente de terrains aménagés	76 402,00 €
		Emprunts	221 598,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>298 000,00 €</b>		<b>298 000,00 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité DECIDE de reconduire les tarifs appliqués en 2014 pour :

- les concessions de cimetière
- la cantine scolaire et l'accueil périscolaire
- les tarifs eau et assainissement.
- la location de la salle des fêtes

## **IV-PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Charges de fonctionnement Ecole

<b>Article</b>	<b>désignation</b>	<b>dépenses 2014</b>
60612	Electricité	1 544,00
60621	Chauffage	7 821,00
60631	Entretien	2 702,00
6067	Fournitures scolaires	8 575,00
60	autres	305,00
61522	Entretien bâtiments	1 174,00
6156	Contrat maintenance	2 003,00
61	autres	1 226,60
6262	Télécommunication	2 800,00
62	autres	546,00
64	frais de personnel	46 240,00
TOTAL		74 936,00

Le nombre d'élèves scolarisés = 122

Coût moyen par élèves = 614,23 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ne pas modifie la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique par rapport à 2014, soit un montant de 472,00 €.

## **V-ADHESION AU FLU**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

## **VI- INFOROUTES DE L'ARDECHE**

Par plusieurs délibérations au cours des derniers mois, le Comité syndical des Inforoutes a approuvé l'adhésion au syndicat d'un certain nombre de collectivités. Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces demandes d'adhésion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes.

## **VII- ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 191**

Afin d'aménager quelques places de parking, M. le Maire propose l'achat de la parcelle AB 191, appartenant à Mme Christine MAURY et à M. Laurent OUILON, au prix de 25,00 € le m<sup>2</sup>, soit 4425,00 € (177 m<sup>2</sup> x 25,00).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet achat.

## **VIII- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AD104, 68 rue de la Modure

## **IX- DIVERS**

**1) Chantier international jeunesse et reconstruction**

Suite à la proposition de Pierre SCHMELZLE, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accueillir à St-Julien un chantier international de jeunes au mois d'août 2015. La formule retenue est :

- 15 jeunes pendant 2 semaines et une participation financière de la commune d'environ 3800,00 €.

Les travaux proposés restent à définir (nettoyage aux abords de la rivière, murs en dessous de l'école, repeindre les statuts du calvaire)

**2) Enfouissement des réseaux rue du Mas :**

Les travaux avancent bien, ils seront terminés fin mars, le programme de réfection de la voirie 2014 pourra donc se faire début avril.

**3) ERDF prévoit l'enfouissement de la ligne moyenne tension (20 000 volts) de l'école jusqu'à Taillis vert.**

**4) Commission sécurité propose une organisation de la circulation et des parkings pour le vide grenier du 12/04/2015 :**

- le stationnement serait interdit tout le long de l'avenue de colombier  
- plusieurs prés seraient mis à disposition en fonction du temps et du fauchage.

- balisage et fléchage seront mis en place par les organisateurs.

**5) ADMR demande d'occuper la salle du bar un après-midi par trimestre à compter de septembre.**

**6) Syndicats des 3 rivières : l'entretien du Ternay n'est pas dans les priorités cette année,**

**7) Rappel : la réunion de présentation du PADD a lieu le 25 mars 2015 à la passerelle.**

**8) Jardins municipaux : la réfection du mur de soutènement sera terminée fin avril.**

**9) Dates des prochains conseils municipaux :**

- 21 avril 2015

- 19 mai 2015

- 30 juin 2015

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h00

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 20 mars 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Brigitte REAT arrive à 20 h 40 mn.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 17 mars 2015**
- **Projet de rapport relatif au schéma de mutualisation**
- **Prise de compétences « Gestion du droit des sols » par la CCMP**
- **Participation financière CEJ**
- **Acquisition foncière**
- **Jardins familiaux**
- **Divers**

#### **I – PRISE DE COMPETENCE « gestion du droit des sols : organisation pour le compte des communes membres volontaires d'un service : instruction des actes et autorisations du droit des sols (ADS) »**

Suite à la délibération de Communauté de Communes des Monts du Pilat du 24 mars 2015, il est proposé d'ajouter « la gestion du droit des sols : organisation pour le compte des communes membres volontaires d'un service : instruction des actes et autorisation du droit des sols définis dans le cadre d'un conventionnement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 » aux compétences statutaires de la CCMP.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition.

#### **II – PROJET DE RAPPORT RELATIF AU SCHEMA DE MUTUALISATION**

Les résultats de ce travail ont été présentés au travers d'un projet de rapport relatif au schéma de mutualisation des services, lors du conseil communautaire du 24 mars 2015.

Il est demandé au conseil municipal de chaque commune membre d'émettre un avis sur ce rapport.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce projet de rapport.

#### **III-PARTICIPATION FINANCIERE CEJ**

Dans le cadre des discussions sur le renouvellement du CEJ pour les 11-17 ans, il est demandé aux communes de se prononcer sur leur participation financière.

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de la commune à hauteur de 5000,00 € par an, même si il constate que les adolescents de St-Julien ne vont pas régulièrement aux activités proposées par l'espace Déôme.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour et une abstention décide de participer à hauteur de 5000,00 €/an.

#### **IV- ACQUISITION FONCIERE :**

Monsieur le Maire propose l'achat de l'immeuble cadastré AB 54 pour une surface au sol de 7m2 aux Consorts CHOVET, pour un euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Cet immeuble sera démoli pour permettre l'amélioration de la circulation Impasse St Ennemond.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

#### **V-JARDINS FAMILIAUX :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de location d'un jardin à 20,00 € par an, dit que cette somme sera encaissée sur le budget du CCAS, met en place un règlement qui sera signé par les deux parties en mairie à compter du samedi 25 avril 2015.

La commande des cuves pour les réserves d'eau sera réalisée cette semaine.

#### **VI-QUESTIONS DIVERSES :**

- le goudronnage des voiries communales commence le lundi 27 avril 2015

- modification des horaires de l'école pour la rentrée 2015-2016 :

La pause méridienne ne peut pas être amputée de plus de 15 mn, car nous souhaitons avoir un vrai temps de repas. Une réunion est prévue avec les enseignants et les parents, lundi 27 avril 2015 pour poursuivre la réflexion.

- effectifs TAP 3<sup>ème</sup> trimestre : 23 enfants inscrits en maternelle, et 25 enfants inscrits en primaire.

Malgré les efforts de la municipalité en termes de proposition d'horaires et de coûts différenciés, les inscriptions sont en baisse. Par ailleurs il est demandé aux familles de respecter les délais d'inscription pour l'établissement des plannings.

-Une réflexion est en cours entre le SICTOM et le centre de tri de Polignac (Puy de Dôme), qui traitent et recyclent 90 % des déchets ménagers.

Rappel : Trier vos déchets correctement afin de faire baisser les coûts de traitement.

- Vide grenier du 12 avril 2015 :

Un bilan plutôt positif grâce à la mise en place des parkings, la circulation avenue de colombier est restée fluide. Les habitants de l'HLM de la Reine demandent la fermeture du parking. Quelques problèmes de fléchage

- Balayage des rues : prévoir des passages même en hiver s'il n'y a pas de neige.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 24 avril 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE,

Céline ELIE donne procuration à Anne CALPE

André LACHAL, Absent excusé

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 21 avril 2015**
- **Choix des entreprises pour le marché « Réalisation d'un lotissement communal »**
- **Choix d'un délégué pour la commission d'appels d'offres « cantine »**
- **Servitude de passage pour ERDF**
- **Subvention aux associations**
- **Divers**

#### **I – Choix des entreprises pour le marché « Réalisation d'un lotissement communal »**

Suite aux différentes réunions de la commission d'appel d'offres, le classement pour les lots 1 et 2 sans options est le suivant :

#### **ANALYSE LOT1 (voiries)**

<b>NOM</b>	<b>PRIX</b>	<b>NOTE</b>	<b>classement</b>
EIFFAGE TP	75 668,25 €	7,43	8
COLAS	100 592,14 €	6,28	11
MAZET TP	70 775,90 €	7,75	5
SDRTP	74 616,10 €	7,5	6
MOUTOT	60 209,90 €	7,82	4
MOUNARD	58 497,60 €	8	3
TP BONNET	64 174,00 €	7,46	7
RUEL TP	68 537,80 €	7,12	10
<b>BORNE TP</b>	<b>61 520,30 €</b>	<b>8,49</b>	<b>1</b>
RHONE ALPES TP	78 038,22 €	7,29	9
MONTAGNIER	64 999,38 €	8,20	2

## ANALYSE LOT2 (réseaux)

NOM	PRIX	NOTE	CLASSEMENT
MAZET	93 792,00 €	6,93	5
SDRTP	95 146,00 €	6,90	6
MOUTOT	85 143,30 €	6,98	3
MOUNARD	74 993,00 €	8	2
TP BONNET	100 393,00 €	5,68	10
RUEL TP	88 068,60 €	6,38	8
CHOLTON	155 817,00 €	5,47	11
FAURIE	86 565,70 €	6,96	4
<b>BORNE TP</b>	<b>76 049,02 €</b>	<b>8,32</b>	<b>1</b>
RHONE ALPES TP	101 196,20 €	6,77	7
MONTAGNIER	96 667,90 €	6	9

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre le choix de la commission d'appel d'offres, à savoir de retenir l'entreprise BORNE TP.

### **II – Choix du délégué pour la commission d'appel d'offres « Cantine »**

Suite à la constitution d'un groupement de commande par délibération du 2 décembre 2014, une commission d'appel d'offres doit être constituée d'un membre titulaire et un suppléant des commissions d'appel d'offres de chaque commune membre du groupement de commandes, afin de procéder à l'ouverture des plis pour déterminer le prestataire de service repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Michel ENGELMANN comme délégué titulaire et M. Jean-Louis PERRON comme délégué suppléant.

### **III-Servitude de passage pour ERDF**

Le conseil municipal, par 3 abstentions et 11 voix pour, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels, c'est-à-dire consent à ERDF le droit d'occuper le terrain sur lequel est installé le poste de transformation.

### **IV- Subvention aux associations**

Suite aux propositions de la commission vie associative, le conseil municipal par 2 abstentions et 12 voix pour, répartit les subventions selon le tableau joint :

## SUBVENTIONS 2015

SPA	convention	1344
CINEMOLETTE	convention	1000
ECOLE CANTONALE DE MUSIQUE	convention	2594
VELO CLUB PIRAILLON		200
RADIO PIRAILLONS		300
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	VIN D'HONNEUR PAYE + PRÊT MATERIEL	
LES AMIS DU VAL DU TERNAY		300
CLASSE 2017		300
DYNAMIQUE PIRAILLONNE		200
TU JOUES		300
COMITE DES FETES		900
SOU DES ECOLES		1000
PATRIMOINE PIRAILLON		200
SPORTING CLUB PIRAILLON		1200
MUSIQUES A L'USINE		1000
NOEL ET PARTAGE		210
RESTOS DU CŒUR		500

### **V-QUESTIONS DIVERSES :**

- Fermeture de la poste du 10 au 14 août 2015 : Le Maire a demandé au Sénateur FRECON Président de la commission départementale de présence postale territoriale de la Loire de vérifier les droits et devoirs de la Poste prévu dans la convention tripartite signée par L'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France
- réunion de la commission urbanisme le 21 mai à 19 heures
- détermination du prix de vente des parcelles du lotissement du Pré Battoir :  
Somme totale des dépenses divisée par le nombre total de m2 en vente.
- la commission fleurissement se réunira le 3 juin : réflexion sur aménagement du chemin piétonnier (mise en place de panneau décrivant la flore)
- Noël et partage : réflexion sur une coopération inter village
- Ecole : nouveau copieur, tests des ordinateurs donnés par la fac
- mécontentement de certains conseillers vis-à-vis du tract jeté dans la rue

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 20

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 22 mai 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Pierre SCHMELZLE donne procuration à Jean-Louis BARIOT  
Mme Brigitte REAT arrive à 20h40

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 19 mai 2015**
- **Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**
- **Création d'un service d'instruction des autorisations des droits du sol à la CCMP**
- **Plan de formation 2015-2017 au profit des agents de la commune**
- **Demande de servitude de passage pour ERDF**
- **SIEL : Aménagement lotissement Pré-Battoir**
- **Admission en non-valeur**
- **Décisions modificatives**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

#### **I – Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2014.

Ces rapports seront consultables en mairie.

#### **II- Adhésion au service d'instruction des autorisations du droit du sol**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, confie pour l'ensemble de son territoire, l'instruction des actes relatifs à l'application du droit des sols pour lesquels le Maire est compétent au « service intercommunal d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme de la communauté de communes des monts du Pilat

#### **III- Plan de formation 2015-2017 au profit des agents de la commune**

#### **OBJET : plan de formation au profit des agents de St-Julien-Molin-Molette**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

1. APPROUVE le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité Technique Intercommunal,
2. CONSTATE qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - intégration et professionnalisation,
  - perfectionnement,
  - préparation aux concours et examens professionnels,

3. CONFIRME que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF),
4. APPROUVE le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation

#### **IV-Servitude de passage pour ERDF**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition pour le passage de lignes électriques souterraines et aériennes sur des parcelles appartenant à la commune, c'est-à-dire consent à ERDF le droit d'occuper les terrains sur lesquels sont installés les lignes électriques. (Parcelles AE 229, 44, 442, 448, 446, 439 et parcelles AC 27 et 228)

#### **V- SIEL : Aménagement lotissement du Pré-Battoir (tranche 1)**

Conformément à ses statuts, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Pour l'aménagement du quartier du Pré-Battoir, le coût des travaux envisagés est le suivant :

description	Montant HT	% PU	Participation commune
Eclairage (8 candélabres)	22 603 €	68	15 370 €
Intervention ERDF	445 €	68	303 €
Dissimulation HTA	28 510 €	45	12 830 €
Distribution électrique	26 020 €	45,6	11 866 €
Alimentation (création poste)	87 420 €	45,6	39 864 €
Réseau de télécommunication	23 360 €	75	17 520 €
total			97 753 €

La répartition entre le budget de la commune et le budget du lotissement est la suivante :

- 52 997 € HT sur le budget communal
- 44 756 € HT sur le budget du lotissement

#### **VI- Admission en non-valeur**

Le maire présente les états de restes à recouvrer sur le budget EAU/ASSAINISSEMENT établis par Monsieur Éric GLASSON, Trésorier municipal qui justifie que ses sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement suite aux poursuites exercées sans résultats du fait de faillite, insolvabilité ou disparition des débiteurs.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'admettre en non-valeurs, sur le budget Eau/Assainissement 2015 la somme de 2 852,42 € correspondant aux années 2010 à 2014.

#### **VII- Décisions modificatives**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget M49

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/615	6000,00	
65/6541 (admission en non-valeur)		6000,00

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/615	1000,00 €	
65/6542		1000,00

Sur le budget M14

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/60633 (fournitures de voiries)	1000,00	
67/678 (charges exceptionnelles)		1000,00

### **VIII- Droit de préemption Urbain**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AC 208, situé 1 Impasse du Ternay
- immeuble cadastré AE 217, situé Drevard
- immeuble cadastré AE 155, situé 4, rue Vieille
- immeuble cadastré AD 23, 24, 25, 26, situé rue de la Modure

### **IX-Motion de soutien AMF, baisse des dotations de l'état**

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la demande de l'AMF qui pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux demande que soit révisé le programme de triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

### **VI-QUESTIONS DIVERSES :**

- 13/07/2015 : feu d'artifice à 22 heures.

Cette année la buvette sera assurée par l'association « la boule du ternay ».

Un groupe de 5 conseillers (Anne CALPE, Céline ELIE, Jean-Louis PERON, Thierry MARTINAUD, Nicolas TILLMANN) se réunira pour organiser la fête nationale.

- FPIC (Fonds national de péréquation), la CCMP a opté pour la répartition dite « de droit commun »

- Salle des fêtes : Fuites d'eau à réparer, ranger pièce derrière la cuisine.

Prévoir achats matériels pour le ménage.

- Valorisation du petit patrimoine : pose de panneaux avec texte explicatif pour les usines Ste Julie et Ste Marthe, et sur le Ternay.

Nous recherchons d'ancienne carte postale représentant ses usines.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 25

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 9 juillet 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE COMPTRE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT (20h45), Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, , Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Anne CALPE, Céline ELIE

Nicolas TILLMANN donne procuration à Michel ENGELMANN

Jean-Louis PERON donne procuration à Céline ELIE

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 30 juin 2015**
- **Modification du tableau des effectifs**
- **Droit de préemption urbain sur les zones artisanales et industrielles**
- **CLECT (commission locale d'évaluation de charges transférées) : désignation d'un représentant**
- **Modification de la délibération « marché lotissement communal »**
- **Achats terrains DUSSUC**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

#### **I – Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En raison du changement de grade de plusieurs agents communaux, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 comme suit :

Filière administrative :

- création d'un poste de rédacteur à temps non complet

Filière technique :

- création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe

#### **II- Droit de préemption urbain sur les zones artisanales et industrielles**

Le développement économique du territoire est une priorité pour la CCMP, la maîtrise du foncier en fait donc parti. La CCMP propose aux communes de mettre en place le DPU sur les zones économiques et de déléguer cette faculté à la CCMP.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un DPU sur la zone artisanale « les grands prés» et de déléguer le DPU pour cette zone à la CCMP.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

#### **III- CLECT : désignation d'un représentant**

Suite au conseil communautaire du 9 juillet 2015, la CCMP a mis en place la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Chaque commune doit donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour être représenté au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Michel ENGELMANN comme délégué titulaire

- Jean-Louis PERON comme délégué suppléant

#### **IV-Modification de la délibération « marché d'un lotissement communal »**

Suite à la première réunion entre la commune et l'entreprise BORNE TP, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes au marché.

- Lot1 (terrassment-voirie) :

un montant de 73 944,36 € TTC pour la solution de base et un montant de 20 842,40 € TTC pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Le montant total du marché pour le lot1 est de 94 786,76 € TTC.

- Lot2 (Réseaux) :

un montant de 138 791,74 € TTC pour la solution de base auquel il faut enlever les tranches conditionnelles soit 47 532,91 € TTC (Les tranches conditionnelles correspondent à l'éclairage public et sont confiées au SIEL) et un montant de 19 252,32 € TTC pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Le montant total du marché pour le lot2 est de 110 511,14 € TTC.

Le conseil municipal approuve le complément apporté à la délibération du 19 mai 2015

### **V- Achats terrain**

Dans le cadre de ses projets d'aménagement du centre Bourg, le conseil municipal souhaite aménager un chemin piétonnier le long du canal qui reliera la rue du moulin à la rue Peyronnet.

Pour se faire, le conseil municipal approuve l'achat d'une partie des parcelles AC 42, 39, 37 à Mme Janine DUSSUC et ses enfants pour un montant de 21 €/m2 en ce qui concerne le terrain et 10 €/m2 en ce qui concerne le canal.

### **VI- Droit de préemption Urbain**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 429, situé 1 Montée des fabriques et AE 60 et 62 lieu-dit Pré-Battoir, appartenant à Mme Gisèle COIN
- immeuble cadastré AD 231, situé rue de la modure, appartenant à M. DUMAS Régis
- immeuble cadastré AE 94, situé 10, rue pré Martin, appartenant à M. HAUTEVILLE Fernand

### **VII-Fabrication et livraison de repas en liaison froide**

En application de la convention constitutive de groupement de commande, l'ensemble de la procédure a été pilotée par le Département. Chaque collectivité transmet les pièces du marché au contrôle légalité.

Le conseil municipal approuve le marché comme suit :

- coût d'un repas : 2,65 € ht
- location du four : 3,87 € ht par jour

### **VIII- Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : GéoLoire42**

le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL- pour l'accès à la plateforme SIG départementale, GéoLoire42®.

Le conseil municipal

- Décide d'adhérer à GéoLoire42, à compter de l'exercice 2015
  - o  à l'offre de base pour une durée de 6 ans, montant : **240 € / an**
  - o  à l'option 4, Pack 4 thématiques, nombre de pack : 1, montant = **130 € / an / pack**

### **VII-QUESTIONS DIVERSES :**

- Contrat CEJ :

Pour le contrat des 11-17 ans, une réflexion est engagée sur la participation de la commune, car très peu d'adolescents de St-Julien participent aux activités proposés par l'espace

Déôme. Le conseil serait favorable à un changement du mode de calcul, à savoir baisser la participation fixe qui est calculée au prorata du nombre d'habitants.

- Voirie :

La peinture au sol est terminée

Le radar pédagogique fonctionne bien

2 miroirs pour la circulation sont en place

-Chantier de jeunes :

Le décapage des statues avance bien

Dimanche 2 août : arrivés des jeunes au péage de Roussillon à 18h.

Lundi 3 août : pot d'accueil à 19 heures, mobilisation des associations et particuliers pendant les deux semaines du chantier pour les accompagner.

-Présentation de l'Affiche pour la vente des parcelles du Lotissement du Pré-Battoir

-Ecole

Installation des nouveaux postes informatiques

Commande de 6 petits ordinateurs portables

Travaux d'entretien et réparation par les agents municipaux

-Festival « les oiseaux rares »

Très bon spectacle, très bon accueil.

-Lister le matériel nécessaire au nettoyage de la salle des fêtes

-Mise en valeur du petit patrimoine : envoi des photos pour les usines Ste Julie et Ste Marthe, mettre des tables de pique-niques place Louis Bancel, des bancs lors du feu d'artifice.

-PLU : réunion le 18 août 2015 : les conseillers sont invités à faire leurs observations à propos du règlement transmis.

- le prochain conseil aura lieu le 15 septembre 2015 à 20 h00.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 1<sup>er</sup> août 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Jean-Louis BARIOT



Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT (20h45), Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 28 juillet 2015**
- **Contrat Enfance Jeunesse : répartition des coûts par commune**
- **Modification du tableau des emplois**
- **Echange terrain Mme Faivre-Commune, quartier Pré-Battoir**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

### **I- Contrat Enfance Jeunesse : répartition des coûts par commune**

La communauté de communes souhaite homogénéiser les différentes conventions existantes actuellement entre les communes et la CCMP. Devant les disparités du nombre de participants de chaque commune aux activités proposés, un nouveau mode de calcul est proposé, à savoir une part fixe de 40% calculée sur la base d'un budget de 30 000 € et une régularisation en fin d'année calculée sur la présence réelle des jeunes concernés.

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour et une abstention.

### **II – Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En raison de la pérennisation des temps d'activités scolaires, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 comme suit :

Filière social :

- Passage à temps complet de deux postes d'ATSEM

1 Poste de 31h50 à 35h

1 Poste de 33h à 35h

Le conseil municipal adopte cette modification à l'unanimité.

### **III-Echange terrain**

La commune souhaite échanger la parcelle cadastré AE 30 d'une surface de 318 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Faivre avec un morceau de la parcelle AE 448 d'une surface équivalente soit une bande d'environ 6 m de large sur 45 m de long.

Le conseil municipal approuve cet échange à l'unanimité.

### **IV- Droit de préemption Urbain**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 216, situé lieu-dit Drevard
- immeuble cadastré AD 119, situé la modure du haut
- immeuble cadastré AD 129 et 289 situé 32 rue de la Modure

## V-DIVERS

- Aménagement :  
3 cendriers (Ecole, Mairie, entrée du parc de l'école) et 3 distributeurs de sachet (ramassage des crottes de chien) vont être posés en différents points.  
Les panneaux pour la mise en valeur du petit patrimoine sont en cours de validation.  
Nettoyer le coin pique-nique sur la route de Colombier.  
Un nouveau banc en face du tabac  
La commission se réunira le 14/10 pour réfléchir sur la circulation dans le village.
- Lettre pirailone : la commission communication se réunira le 28/09 à 20 heures (salle du conseil)
- Toujours des incivilités au niveau des différents points de collectes, particulièrement rue du mas
- Projet de mise en valeur de la vitrine d'exposition du lavoir rue Peyronnet
- Le bilan du chantier « jeunesse et reconstruction aura lieu courant octobre
- Vogue : remarques sur certaines attitudes
- Accueil des réfugiés : comment se positionne le conseil par rapport à cette problématique, une réunion du CCAS est programmée sur ce sujet
- Projet de revitalisation du centre bourg en partenariat avec le Parc du Pilat, la prochaine réunion évoquera les aspects économiques (comment favoriser l'implantation des entreprises, artisans et associations)
- Vie scolaire et Périscolaire :  
Ecole : 113 élèves à ce jour dont 7 de moins de 3 ans (non comptabilisés par l'éducation nationale)  
TAP : 50 enfants inscrits, ils sont plus nombreux les mardis  
Cantine : 55 à 60 couverts chaque jour  
Périscolaire : 30 inscrits  
Etude : 33 inscrits
- Lotissement : l'affiche est validée

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h45

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT



## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

### **MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (20h20), Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne MIZONY-CALPE, Céline ELIE (20h10)

Pierre SCHMELZLE donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 15 septembre 2015**
- **Avis sur le projet départemental de coopération intercommunale**
- **Modification du tableau des emplois**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

#### **I- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Ce projet, présenté par M. le Préfet le 9 octobre 2015 devant la commission départementale de la coopération intercommunale, modifie la carte de l'intercommunalité dans le département de la Loire, notre communauté de communes actuelle serait scindée en deux comme suit :

- Rattachement des huit communes issues de la communauté de communes des monts du Pilat (Burdignes, Bourg-Argental, Colombier, Graix, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-rue, Thélis-la-combe et la Versanne) à la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay.
- Extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole : rattachement des huit autres communes de la CCMP (Jonzieux, Le Bessat, Marlihes, Planfoy, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Régis du coin, Saint-Romain-les-Atheux, Tarentaize)

Le conseil municipal, après délibération, et en l'absence d'un projet argumenté, par 13 voix pour et deux abstentions, émet un avis défavorable.

#### **II – Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En raison du changement de grade de plusieurs agents, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

- création de deux postes Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles
- création d'un poste Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal adopte cette modification à l'unanimité.

#### **III- Droit de préemption Urbain**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 104, situé 28A avenue de Colombier.

### V-DIVERS

- CCMP : les taux d'imposition restent inchangés
- Ecole : Une solution provisoire permet d'assurer le chauffage des classes, la garantie décennale va être activée afin de trouver et réparer définitivement la fuite.
- Travaux :  
L'enfouissement des lignes 20 000 volts commence à Taillis vert semaine 45.  
Lotissement : les réseaux humides sont presque terminés.  
Chemin vers Colombier, le câble de téléphone est couvert  
Mur rue de la Modure est esthétiquement très bien  
Fibre optique : des conventions sont passées entre le SIEL et les propriétaires lors du remplacement des fils de téléphones en cuivre par de la fibre optique
- PLU : prochaine réunion le 17 novembre à 14 heures
- Stationnement : attention, le non-respect des arrêtés de stationnement et de circulation entraînent inutilement des tensions entre les habitants, merci de les respecter.
- Accueil des nouveaux arrivants : réfléchir sur l'organisation des vœux du Maire et préparer un livret d'accueil.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 25 novembre 2015 à 20h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 00

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 30 septembre 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Jean-Louis PERON, Anne MIZONY-CALPE, Céline ELIE

*Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.*

André LACHAL donne procuration à Michel ENGELMANN  
Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 27 octobre 2015**
- **Avis sur le projet départemental de coopération intercommunal (SDCI) de l'Ardèche**
- **Taxe d'aménagement**
- **Demande de subvention**
- **Achats terrains**
- **Divers**

#### **I- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de l'Ardèche**

Ce projet, présenté par M. le Préfet de l'Ardèche le 16 octobre 2015 devant la commission départementale de la coopération intercommunale, modifie la carte de l'intercommunalité dans le département de la Loire, notre communauté de communes actuelle serait supprimée et les 8 communes ci-dessous rattachées à la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay

- Rattachement des huit communes issues de la communauté de communes des monts du Pilat : Burdignes, Bourg-Argental, Colombier, Graix, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-rue, Thélis-la-combe et la Versanne.

A ce jour, après plusieurs réunions de concertation entre la CCMP et les communautés de communes environnantes (Pilat Rhodanien, COCOBA, St-Etienne Métropole, Loire Semène), il apparaît souhaitable de se rapprocher du périmètre du Parc du Pilat, à savoir de réunir la CCMP et la communauté de commune du Pilat Rhodanien, dont les compétences sont sensiblement identiques, sauf pour la compétence assainissement.

En ce qui concerne la COCOBA, les EPAD sont gérées au niveau communautaire par contre les corps des sapeurs-pompiers dépendent uniquement des communes, ce qui apparaît incohérent avec notre système géré par le SDIS de la Loire.

St-Etienne Métropole n'a pas la compétence « petite enfance », cela pose problème pour la gestion des investissements dans les crèches, même si une compensation financière est prévue. Les transports pourraient devenir interurbains et donc plus fréquent.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable envers ce projet.

## **II- Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010. Le nouveau dispositif repose notamment sur la taxe d'aménagement (TA) en section 1. Ce dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012. Les Collectivités territoriales doivent prendre la délibération nécessaire avant le 30 novembre 2011 pour la mise en œuvre en 2012.

Le Conseil Municipal avait renoncé à l'instauration de la taxe d'aménagement en novembre 2011, la précédente délibération était valable jusqu'au 31/12/2014, il convient donc de la renouveler pour 2016.

En 2015, cette taxe sera d'office de 1% pour les permis en cours.

La taxe d'aménagement est constituée de 3 parts :

- une part destinée aux communes (ou aux EPCI)
- une part destinée aux départements
- une part destinée à la région en région Ile-de-France.

Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturelles sensibles (TDENS) et à la participation pour aménagement d'ensemble (PAE).

L'instauration de la taxe d'aménagement est de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS. Le taux est fixé à 1 % d'office.

Une délibération est nécessaire pour fixer un taux supérieur, fixer les exonérations facultatives ou pour renoncer à l'instauration de cette taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'instauration de la taxe d'aménagement.

## **III- Demandes de subvention**

En complément des demandes de subvention pour l'année 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention aux associations suivantes :

- Comité des fêtes : 300,00 €, complément à la subvention accordée en avril 2015
- musique à l'usine : 1000,00 € suite au stage « les oiseaux rares » en juillet 2015
- l'objet qui parle : 200,00 €, pour les expos de décembre 2014 qui se déroulaient à St-Julien-Molin-Molette

## **IV- Achats de terrains**

Plusieurs projets d'achats de réserves foncières se présentent sur la commune,

- Terrain appartenant à M. Ramel, cadastré AD 320, d'une surface de 10436 m<sup>2</sup>, coût estimé 148 000,00 €
- Terrain appartenant à Famille Berton, cadastré AC 241, d'une surface de 6685 m<sup>2</sup>
- Terrain appartenant à M. ODOUARD cadastré AB 212-213-215, d'une surface de 14596 m<sup>2</sup>
- Bâtiments usine Dussuc, coût actuel 210 000,00 €

Dans le cadre du réaménagement du centre Bourg, une étude est menée en partenariat avec le parc du Pilat qui préconise une redynamisation du centre du village.

Le conseil municipal souhaite proposer un projet cohérent et financièrement réalisable, aucune décision ne peut être prise ce jour.

## **V-DIVERS**

- Elections régionales le 6 et 13 décembre 2015, mise en place du bureau de vote
- Travaux en cours :
  - pour le lotissement tous se déroule normalement
  - Réseaux ERDF, les travaux continuent sur Taillis Vert le lundi 30 novembre
- Bulletin Municipal : réunion lundi 30 novembre à 20 h

- Aventure jeux : projet CCMP, la commune de St-Julien est partenaire, ce jeu a pour objectif de faire découvrir le village en famille en s'amusant.
- Tri et écoemballages : réunion organisé par l'AMF, le mercredi 2 décembre
- Recrudescence des vols dans les maisons : soyons tous vigilants
- PLU : à la demande de la DREAL, une étude supplémentaire est en cours.
- Il manque un panneau indiquant la Pizzeria, à voir avec la CCMP
- Salle des fêtes, proposition d'achats :
  - plusieurs poubelles pour encourager le tri
  - matériel pour le ménage (instaurer une caution)
- Invasion de chenilles processionnaires
- Transports scolaires :
  - 60 élèves utilisent les transports à St-Julien
  - bus du collège : beaucoup de retard, ne passe pas toujours à l'arrêt rue de la Madone et il y a des problèmes de sécurité à cet arrêt
- Commission aménagement : réunion le 11 janvier 2016
- Vœux du Maire : dimanche 3 janvier 2016

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 10

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 27 novembre 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne MIZONY-CALPE, Céline ELIE

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 25 novembre 2015**
- **Décision modificative, budget M49**
- **Contrat enfance jeunesse**
- **Divers**

#### **I- Décision Modificative, Budget M49**

Cette décision modificative consiste en un transfert de crédits ouverts du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) vers le chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour un montant de 2810,00 €.

Le conseil municipal accepte cette décision modificative.

#### **II- Contrat enfance jeunesse**

Monsieur le Maire présente le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018, il est nécessaire que chaque commune délibère.

Ce Contrat Enfance Jeunesse a pour objectif d'aider les communes et Communautés de Communes à mettre en œuvre ou à développer une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes, en termes d'offres de garde ou d'activités de loisirs.

Le contrat est signé pour une durée de 4 ans, entre les collectivités locales, la CAF et la MSA pour des actions concernant les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans.

Les élus s'engagent à mettre en place un projet global au service des familles. Il s'agit de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ).

Le nouveau contrat tient compte des demandes de la commune au sujet du calcul de sa participation financière.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention (Mme Marie-Anne MATHEVET ne participe pas au vote)

#### **III- Droit de Prémption Urbain**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 319, situé rue du Pré-Battoir

#### IV-DIVERS

- Stationnement rue de Taillis Vert, parcelle AH377 :

Un courrier adressé à l'ensemble du conseil par Mme Laure CLERJON le 10/12/2015

Un courrier adressé à l'ensemble du conseil par Mme Marie-Josèphe CELLARD le 17/12/2015

Un courrier adressé à l'ensemble du conseil par Anne MIZONY, Céline ELIE et Jean-Louis PERRON le 13/12/2015

Le débat porte sur le devenir de cette parcelle qui jusqu'alors a été utilisée comme parking.

Suite à l'utilisation fréquente de ce lieu par les gens du voyage, et les conflits de voisinage créés par ce campement, la municipalité a fait poser des enrochements pour en limiter l'accès. Actuellement, suite au chantier ERDF, des gravats et de la terre sont entreposés sur ce terrain.

La question posée par les courriers est de savoir si ceci annonce la suppression pure et simple de ce parking.

Réponse : Non le parking n'est pas supprimé mais le stockage continu pendant toute la durée du chantier.

Une rencontre avec l'ensemble des signataires est prévue le samedi 9 janvier à 10 heures.

- gens du voyage :

Une rencontre avec l'ARTAG et les élus de la communauté de communes est prévue début janvier, elle permettra de poser un diagnostic précis sur la problématique de l'hébergement, d'une éventuelle sédentarisation pour quelques familles.

Personne ne souhaite qu'ils s'installent sur la parcelle AH377, il faut continuer à progresser dans ces démarches, pour des solutions pérennes pour le bien-être de tous.

- commission voirie communale :

Vue la diminution des subventions, seule la réfection des voies communales les plus fréquentées est prioritaires.

- le jardin public est remis aux normes

- rappel : toute association qui emprunte le chapiteau doit aider au montage, démontage. (4 personnes de l'association doivent aider les agents communaux).

- la distribution des colis de Noël est appréciée des aînés.

- transport scolaire : le SIVD est dissous la compétence est reprise par la communauté de communes du bassin d'Annonay à compter du 1<sup>er</sup> janvier, les circuits actuels sont inchangés.

- demande de stationnement interdit sur la ZA du grand pré.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 15

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 24 décembre 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

  Le Maire  
Jean-Louis BARIOT